



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 1^{ER} MARS 2021

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Était excusée : Mme Frédérique DUTREUIL (qui a donné pouvoir à M. Guillaume COT).

Madame la Maire ouvre la séance.

DÉLIBÉRATION 09.2021.012 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO est désigné comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} mars 2021.

DÉLIBÉRATION 09.2021.013 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 JANVIER 2021.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 18 janvier 2021 est approuvé.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LE MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame la Maire, pour débiter le conseil d'arrondissement, souhaite rendre hommage à deux personnes. D'abord à Mme Graziella MARCIGNY, agent de la Mairie du 9^e au Relais Informations Familles, qui est décédée très brutalement le 19 janvier.

.../...

Elle rentrait chez elle après son travail au Relais Informations Familles et elle a succombé à un malaise cardiaque dans le bus qui la ramenait à son domicile. Elle était maman de trois enfants et c'était une personne très douce et vraiment dévouée. Elle portait la bonté sur elle et son départ a plongé la mairie dans beaucoup de tristesse et marqué toute l'équipe, les personnels et les élus qui souhaitent lui rendre un hommage appuyé, saluer sa mémoire et redire à son époux et ses trois enfants qu'ils demeurent parmi eux. Son mari se retrouve depuis la disparition soudaine de sa femme dans une situation extrêmement difficile à élever trois enfants en bas âge. Il faut être durablement à leurs côtés pour surmonter cette épreuve. Madame la Maire veut avoir une pensée affectueuse pour Ainé et Raphaëlle qui travaillent au Relais Informations Familles et qui sont dans la peine. Elles sont évidemment très affectées par le départ de leur collègue.

Autre disparition qui a profondément attristé les habitants du 9^e, celle de Jean-Claude CARRIÈRE qui était un immense artiste, scénariste, écrivain, dramaturge, qui s'est éteint à son domicile de la rue Victor Massé à l'âge de 89 ans. Un immense artiste aux multiples facettes qui a su au fil de ses longues années d'écriture, tisser un lien particulièrement fort avec les Françaises et les Français. Unanimement admiré pour sa capacité à briller dans tous les domaines qu'il approchait, il n'aura cessé de se réinventer. Madame la Maire reste en lien avec son épouse et sa fille pour l'hommage public que les élus souhaitent lui rendre prochainement lorsque la crise sanitaire sera terminée. Un lieu de l'arrondissement portera son nom dans quelques mois et un hommage sera rendu à cet exceptionnel artiste.

Madame la Maire fait un point sur la gestion de la crise sanitaire et de la vaccination en indiquant qu'un peu moins de 2 000 personnes ont pu bénéficier d'une première injection dans le centre de la Mairie du 9^e. En mars, il faudra assurer la montée en puissance de la première et de la seconde injection. Elle remercie toute l'équipe du Centre médical Europe qui essaie de faire de son mieux avec le nombre de doses requises. On aurait espéré avoir beaucoup plus de doses et une montée en puissance progressive chaque semaine. Des listes d'attente de personnes de plus de 75 ans sont constituées. Un accueil téléphonique a été mis en place à la Mairie du 9^e arrondissement pour que les personnes ne soient pas en attente et qu'on puisse les accompagner pour obtenir un rendez vous dans les meilleurs délais.

Pour tous ceux qui ne peuvent pas se déplacer hors de chez eux, il est prévu que début mars, les médecins généralistes puissent vacciner par l'entremise des MMA (Maisons des aidés et des aidants) qui centraliseront les demandes des généralistes car ce sera une dotation hors centres de vaccination. Les doses qui sont à la mairie sont destinées aux personnes qui peuvent se déplacer mais en aucun cas les médecins ne sont officiellement autorisés à se déplacer avec les doses livrées à la mairie, d'où la procédure mise en place. Les textes officiels sont en cours d'élaboration et devraient être publiés dans quelques jours.

Un nouveau service sera également ouvert au sein de la mairie : un service titres pour tous les papiers d'identité.

Madame la Maire rappelle que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris a bien voulu libérer le rez-de-chaussée pour pouvoir installer ce service public prévu par la loi de 2017. C'est aux mairies d'arrondissement dorénavant de délivrer papiers d'identité et passeports. Les travaux de rénovation ont été budgétés sur le budget propre de la Mairie du 9^e et quatre nouveaux agents ont été recrutés. Ce service de proximité était très attendu par les habitants et salariés qui travaillent sur le territoire, c'est une bonne nouvelle. Madame la Maire veut remercier son cabinet et le directeur général des services qui s'est beaucoup démené pour obtenir cette ouverture à compter du 15 mars.

L'activité événementielle est tributaire de la crise sanitaire, cependant Madame la Maire informe du maintien de la cérémonie en mémoire des victimes de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc, le 19 mars à midi, dans la cour de la mairie, organisée en lien avec M. Alexis GOVCIYAN, en présence d'un public restreint.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN explique que depuis le dernier conseil d'arrondissement, la municipalité a été mobilisée sur de nombreux sujets de sécurité du quotidien au service des habitants du 9^e. En effet, tout au long du mois de février, elle est restée particulièrement vigilante, avec Madame la Maire et l'ensemble de l'équipe municipale, pour faire en sorte que les règles sanitaires soient respectées et que la tranquillité des habitants de l'arrondissement soit pleinement assurée. Mercredi 3 février, Mme Adeline GUILLEMAIN a reçu en mairie le commissaire central du 9^e arrondissement, M. Thibault ANGÉ, afin de faire un point complet sur les différents problèmes de sécurité rencontrés actuellement. Ils ont notamment échangé sur les problématiques de trafics de produits stupéfiants et les troubles créés par des bandes de jeunes délinquants autour du square Montholon. Ils ont également évoqué la recrudescence de l'occupation de l'espace public par des personnes sans abri, ce qui peut générer d'importantes nuisances en termes de salubrité et de sécurité. Par ailleurs, avec Monsieur le Commissaire, ils ont également souhaité aborder le sujet du relâchement parfois observé des gestes barrières et des recommandations de distanciation sociale dans certaines rues du territoire, notamment sur l'axe Trudaine - Martyrs. Les forces de l'ordre se sont engagées à renforcer les patrouilles d'inspection à cet endroit le soir et le week-end. Le commissariat reste aussi mobilisé pour que la fermeture des squares se fasse correctement et pour veiller à ce que personne n'y consomme de l'alcool.

Si la majorité des Parisiens se montre exemplaire dans le respect des mesures sanitaires, il n'en demeure pas moins que certains individus, de plus en plus nombreux avec le retour des beaux jours, prennent des risques et mettent leur vie ainsi que celle de leurs concitoyens en danger en ne respectant pas les règles de l'état d'urgence sanitaire. Aussi, au cours du mois de février, le commissariat du 9^e et la préfecture de Police ont été contraints de dresser un certain nombre de verbalisations et de fermer administrativement pour quinze jours plusieurs restaurants et épiceries de l'arrondissement. En tout, sept établissements étaient concernés au mois de février.

Afin de gagner en efficacité, les élus réfléchissent également avec le commissariat et la préfecture de Police, à une possible extension du périmètre interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique, ce serait entre 16 h et 7 h du matin, et ils souhaitent notamment pouvoir inclure dans ce périmètre les places Lino Ventura et Gustave-Toudouze.

Mme Adeline GUILLEMAIN souhaite revenir et s'attarder sur le sujet évoqué précédemment, qui lui tient particulièrement à cœur, la présence de plus en plus importante de personnes sans abri sur l'espace public. Jeudi 4 février, elle a tenu avec sa collègue, Mme Virginie MERGOIL, un point de situation avec le Samu social de Paris et les représentants des maraudes du 9^e.

Face à cette problématique des personnes à la rue, elle tient à dire que si les élus sont parfois contraints, pour des raisons de salubrité et de sécurité publique, de faire intervenir les services de police et de propreté de la Ville, ils abordent toujours cette problématique sous l'angle social. À chaque nouveau signalement provenant d'un riverain, ils demandent au Samu social et aux équipes des maraudes de venir en aide à la personne, de lui proposer tout d'abord un accompagnement et des solutions d'hébergement dans la durée. D'autre part, depuis le début de l'année, avec son collègue, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Adeline GUILLEMAIN continue de tenir des réunions de médiation publique à la demande des riverains, dont une tenue récemment avec les locataires de la résidence sociale du 10 rue de la Tour des Dames, en présence d'un représentant du commissariat et de plusieurs représentants du bailleur Paris Habitat. Les locataires de cette résidence se plaignent à juste titre d'importants problèmes de sécurité et d'hygiène, notamment dus à l'intrusion régulière dans les parties communes et des caves de l'immeuble de personnes extérieures.

À la suite de cette réunion de médiation et afin de limiter les intrusions, plusieurs mesures de prévention situationnelle ont été actées par Paris Habitat et à la demande de son collègue, M. Alexis GOVCIYAN, dont la condamnation de certains accès, le renforcement aux portes et à l'accès des halls et des caves pour pouvoir tracer les personnes qui s'introduisent dans ces parties communes.

Enfin, Mme Adeline GUILLEMAIN veut clore son intervention en abordant le sujet des nuisances générées par l'activité de certaines locations de meublés touristiques de courte durée présents dans le 9^e. Plusieurs riverains ont fait remonter des signalements de tapage et de fêtes organisées dans des appartements loués sur Airbnb. Pour ces cas, il est demandé au commissariat d'accorder une vigilance particulière à ces adresses afin qu'un équipage puisse être rapidement dépêché sur place en cas d'appels au 17. Les élus prennent contact avec les plateformes de logements pour les tenir informées des nuisances et leur demander de bloquer les offres litigieuses. Cette méthode s'avère peu à peu payante puisqu'ils ont obtenu qu'Airbnb suspende provisoirement plusieurs offres et avec l'aide de son collègue, Jean-Pierre PLAGNARD, il a été obtenu que la plateforme bloque pour 30 jours l'ensemble des annonces dans un appartement au 3 rue Lentonnet, afin de bannir de la plateforme les voyageurs concernés par ces nuisances.

Cela prouve que l'échange régulier d'informations avec ces sociétés privées peut s'avérer gagnant et permettre d'améliorer la tranquillité des habitants.

Madame la Maire remercie Mme Adeline GUILLEMAIN pour ce point complet. Elle ajoute que les beaux jours reviennent, les Parisiens veulent bouger, se rencontrer et veulent vivre, tout simplement. Il est vrai que cette crise n'en finit pas et qu'il faut faire preuve de vigilance, éviter les attroupements parce qu'il faut éviter à tout prix de revivre ce qu'on a vécu il y a tout juste un an : un confinement dur. Le niveau de lassitude et d'exaspération des Parisiens et des Français est tel aujourd'hui qu'il n'est pas facile de faire accepter les nouvelles restrictions. Tout doit être fait pour que l'on évite un confinement, que le couvre feu soit bien évidemment maintenu et prolongé, mais que les enfants puissent aller à l'école et que les personnes puissent exercer leurs activités dans les meilleures conditions. Les conséquences sociétales, psychologiques et sociales sont très importantes et on ne doit pas les négliger.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES profite de ce conseil d'arrondissement pour remercier les équipes de la propreté de la DPE qui sont intervenues ce week-end pour nettoyer le marché d'Anvers de façon à ce que le deuxième jour de marché Corrèze qui était organisé ce week-end puisse reprendre dans un espace propre le dimanche matin puis en fin de marché la veille pour remettre en bon ordre tout l'espace du marché. Ils ont contribué, comme d'habitude, de façon discrète et dans l'ombre, au beau succès de cette manifestation qui a été très appréciée des habitants tout au long du week-end.

Quelques points sur le tri et le recyclage dans l'arrondissement : l'initiative rue zéro déchet dont on a déjà parlé lors des précédents conseils va être mise en place rue Milton. La municipalité a avancé en lien avec le cabinet de Colombe BROSSEL sur ce projet en redéfinissant le cadre budgétaire notamment, puisque l'association qui sera ou les associations qui seront en charge de l'épauler sur ce sujet avec la DPE, bénéficieront d'un petit budget qui sera mis en place à compter de septembre. Les élus ont commencé à faire le tour de leurs interlocuteurs comme Love your waste que Madame la Maire connaît bien puisque, par l'intermédiaire de cette société, sont collectés des déchets alimentaires dans toutes les écoles du 9^e, et les élus ont commencé à les consulter pour pouvoir les associer à cette démarche de rue zéro déchet.

Dans le cadre du tri, deux nouveaux Trilib' qui vont être installés dans trois semaines, au plus tard début avril, au 12 rue Chauchat et 2 rue Saint-Georges. Les choix ont été faits pour ne pas nuire aux riverains et aux commerçants. Les emplacements ont été étudiés finement ce qui permet de recycler environ une tonne de déchets par mois, à peu près la moitié en verre, la moitié en multi matériaux. C'est le retour obtenu sur le Trilib' installé rue Taitbout, dans l'arrondissement. Donc à l'échelle de Paris, c'est une pierre, mais c'est avec des petites pierres comme celles-là qu'on continue à développer le recyclage dans l'arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique avoir visité avec Madame la Maire, UpCycle qui est une société implantée dans le 9^e, qui propose une solution de compostage à grande échelle, mais décentralisée dans les territoires avec lesquels il est envisagé de belles initiatives dans les semaines ou mois à venir, le plus rapidement possible puisqu'ils ont déjà une belle expérience en la matière. C'est une solution très intéressante.

Concernant le nettoyage, quelques points, M. Jean-Baptiste GARDES revient sur l'épisode neigeux de février, qui paraît un peu lointain avec les derniers jours ensoleillés, mais qui a surpris les Parisiens au global, et également les Parisiens du 9^e. Tout cela avait été anticipé par la DPE mais les services sont quand même intervenus le matin parce qu'il y avait énormément de signalements de riverains indiquant que les rues n'étaient pas praticables, que ce soit à pied ou en véhicule. Après l'intervention dans la journée, la situation a été régularisée avec du salage dans les endroits les plus dangereux.

Comme le disait sa collègue, Mme Adeline GUILLEMAIN, effectivement, la situation subie depuis un an a des répercussions. Par exemple, on a pu constater sur le parvis de Notre-Dame de Lorette, avec les beaux jours, beaucoup de monde qui vient déjeuner le midi, ce qui provoque forcément des déchets qui n'étaient pas ramassés jusqu'à ces derniers jours suffisamment rapidement. Tous ces petits réglages au quotidien sont gérés avec la DPE qui encore une fois s'adapte depuis un an à ces nouvelles exigences avec une belle réactivité, en synergie avec la municipalité.

Concernant le rythme de la DPE qui s'est adaptée aux consignes sanitaires depuis un an, elle a reçu de nouvelles consignes sanitaires de distanciation quand ils ne portaient pas le masque entre les agents, ce qui les oblige à revoir l'organisation de leur pause et ce qui ne facilite pas leur travail déjà compliqué avec le port des équipements depuis un an. Tout cela fait écho à la demande, qui reste bien présente, d'obtenir le transfert de compétences prévu pour pouvoir non seulement échanger, se coordonner avec la DPE sur ces sujets, mais vraiment leur apporter la vision, l'aide de l'arrondissement pour travailler en synergie. C'est un exemple concret de ce qu'on pourrait faire une fois que ce transfert de compétences sera mis en place. C'est un sujet sur lequel Madame la Maire est attentive.

Madame la Maire souhaite, au prochain conseil, une présentation du plan propreté pour l'année passée. M. Jean-Baptiste GARDES répond qu'il est en train d'être finalisé. Madame la Maire espère également la concrétisation du partenariat avec UpCycle pour le recyclage et la collecte des biodéchets par quartier.

DÉLIBÉRATION 09.2021.014 (2021.DEVE.22) - SIGNATURE DE LA CHARTE DE TÉLÉPHONIE MOBILE ET CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE précise que la présente délibération porte non pas sur la 5G car il y a déjà plus de 1 000 antennes installées à Paris prêtes à fonctionner, mais elle porte

sur la révision de la Charte de téléphonie mobile, révisée en moyenne une fois tous les cinq ans, ce qui est finalement assez peu pour une technologie aussi évolutive.

Elle commence en énonçant deux regrets. Le premier est que cette charte de 2017 aurait sans doute pu être anticipée dans sa révision pour permettre d'intégrer l'arrivée de la 5G. L'année n'a pas été facile avec les reports électoraux, mais on aurait sans doute pu avoir un peu d'anticipation, surtout que la charte de 2017 avait été votée pour répondre à des enjeux liés à la santé et à la sécurité et que la nouvelle Charte a une vocation à avoir une dimension beaucoup plus environnementale. Cela va d'ailleurs dans le sens du vœu présenté dans le conseil d'arrondissement en septembre dernier. En termes de méthodologie, la Ville a fait le choix d'organiser une conférence citoyenne rassemblant des Parisiens et des habitants de la petite couronne. Le sujet aurait mérité sans doute qu'on puisse arriver à trouver les modalités d'une concertation associée pour dépasser les frontières administratives, notamment pour les quartiers périphériques, et éviter l'accumulation de systèmes d'implantation divergents en fonction de la limite administrative. Également dans la méthode, il aurait pu être intéressant de débattre en amont avec les groupes et les maires d'arrondissement plus largement. Il y a eu une série d'auditions faite notamment auprès des grands opérateurs de l'ANSES etc. On n'a pas vraiment eu de débat en amont avant la présentation au conseil d'arrondissement. Et un regret global, puisque ce conseil ne sera pas le seul à adopter cette nouvelle charte : le texte a été proposé relativement tardivement. On a la chance d'avoir le conseil d'arrondissement aujourd'hui mais dans un certain nombre d'arrondissements le texte est arrivé trois jours avant les premiers conseils, ce qui n'a pas permis le débat dans tous les conseils d'arrondissement et un certain nombre de maires n'ont même pas souhaité le présenter aux débats.

Sur la méthode, enfin, dernier point. Après avoir manqué d'anticipation, l'adoption d'une charte est proposée quelques semaines avant la publication du rapport de l'ANSES. Un certain nombre de maires ont fait le choix d'attendre ce rapport de l'ANSES pour se prononcer définitivement sur la 5G. C'est le cas à Lille, par exemple. On aurait pu s'inspirer des conclusions des débats avec les citoyens et attendre les conclusions du rapport de l'ANSES pour avoir le meilleur débat possible en arrondissements et au conseil de Paris. Concrètement, la charte est actualisée à la marge. Elle intègre les résultats de la conférence citoyenne. On en reparlera sans doute, mais on peut faire quelques remarques sur le fond et mentionner quelques manques. Le premier, c'est que si certains éléments vont dans le bon sens, notamment encourager le recyclage des terminaux, c'est une des conclusions de la conférence citoyenne, c'est qu'il ne s'agit que d'encouragements. La charte n'est pas contraignante en droit. De la même façon, les opérateurs sont soumis à des engagements, mais ils ne seront pas sanctionnés s'ils ne les respectent pas. Il reste une interrogation sur la façon dont la Ville de Paris envisage de faire respecter ces engagements.

Enfin, la clause de revoyure sur le seuil maximal est le sujet qui intéresse. C'est d'ailleurs un des sujets reformulé à plusieurs reprises dans les débats, c'est la recommandation du thème 3. C'est le sujet récurrent autour des questions de téléphonie mobile.

Cette clause de revoyure est sans doute trop rapprochée de l'approbation de la Charte qui ne donne pas de vision pertinente ou en tout cas, rend impossible d'appréhender entièrement le principe de modération à l'exposition des ondes. Cela fera partie des éléments sur lesquels l'arrondissement s'interroge. Est-ce qu'il aurait été utile de prévoir une clause de revoyure plus tardive qui permette de réfléchir sur les effets à plus long terme uniquement sur les questions de santé environnementale ?

Et dernier point, en 2017 avait été créé l'Observatoire parisien des ondes. Cette fois, la Ville propose un observatoire de la téléphonie mobile qui n'est pas totalement clair, qu'il s'agisse soit d'une évolution, soit de la création d'un nouveau comité. En tout cas, il semble essentiel qu'on puisse conserver une partie des données, des missions et des travaux qui ont été faits par l'Observatoire parisien des ondes pour avoir la pleine et entière analyse des débats. Donc, relativement à toutes ces questions sur lesquelles il n'y a pas aujourd'hui de réponses, Mme Maud LELIÈVRE propose une abstention en espérant être éclairée par des débats postérieurs.

M. Guillaume COT annonce que, sans surprise, il va voter contre cette charte pour les raisons évoquées en termes de méthode. Il aurait été bon qu'on attende au moins les délibérations des différents groupes politiques au Conseil de Paris et les différentes auditions. Par ailleurs, la Charte ne contient aucun engagement environnemental, aucune compensation des mesures carbone, aucun financement non plus de l'inclusion numérique, ce qui aurait été bien.

On a parlé d'attendre les études de l'ANSES, ce n'est évidemment une surprise pour personne. M. Guillaume COT avait déposé un vœu en ce sens. Le mieux serait d'avoir un moratoire sur le déploiement de la 5G. Et puisqu'au fond, cette charte, qui prévoit ce déploiement, va à l'encontre du principe posé par le dernier rapport du Haut conseil pour le climat, rapport sur la 5G, rapport commandé à la demande du président du Sénat, Gérard LARCHER, dont on ne peut pas dire qu'il soit le premier zadiste de France, rapport qui indique très clairement qu'il y a un véritable problème environnemental sur la 5G. Or cette charte de la téléphonie mobile ouvre la voie au déploiement des antennes 5G. La Convention citoyenne pour le climat elle-même a souligné le fait qu'on ne connaît pas encore l'impact environnemental de la 5G, mais qu'a priori, il va augmenter les émissions carbone de la France à la fois en raison de la plus grande consommation d'électricité et de l'achat de nouveaux biens de téléphonie mobile, entre autres, et des objets connectés. En conséquence, pour toutes ces raisons, il va de soi qu'il va contre cette délibération.

Madame la Maire le rejoint sur le fait qu'on aurait pu attendre le rapport de l'ANSES pour présenter ce type de délibération et pour être plus informés en toute transparence.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient sur le projet de délibération 2021.DEVE.22.

DÉLIBÉRATION 09.2021.015 (2021.DASCO.18) - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'UTILISATION DES COURS D'ÉCOLE ET DE COLLÈGE OUVERTES AU PUBLIC.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce un tout autre sujet, mais tout aussi intéressant sur l'ouverture des cours d'école à la population et aux riverains dans l'arrondissement. Comme annoncé et proposé lors de la campagne municipale, les élus ont souhaité réaliser une expérimentation sur l'école du 22 rue de Rochechouart en premier lieu. Le choix s'est porté sur cette école car l'accès à la cour ne se fait pas par l'école qui reste bien entendu fermée lors de ces ouvertures. Elle permet d'avoir un accès séparé sur un espace en retrait de la circulation puisque la cour d'école du 22 rue de Rochechouart est située derrière le bâtiment du centre Valeyre. C'est un espace déjà ouvert le samedi puisque l'on a accès aux terrains de tennis et au jardin partagé. Les horaires, pour le moment, sont de 10 heures à 17 heures. Avec les jours qui rallongent, on regardera si ces horaires peuvent être étendus ou pas. Ce dispositif est essentiel car l'arrondissement est l'un des plus « minéral » de Paris, avec peu d'espaces verts et assez petits. On pense qu'il faut un peu plus de place pour desserrer ce qui se passe dans les squares et avoir un peu moins de population au même endroit, notamment en ces temps de crise et de pandémie. Réserver un peu plus d'espace libre pour avoir moins de personnes au mètre carré dans les squares est essentiel et cette expérimentation est étendue à tout le 9^e. Tous les frais de nettoyage sont pris en charge par la mairie, avec des ateliers dispensés par la Ligue de l'enseignement, gestionnaire du centre Valeyre juste à côté. À partir du règlement, on a mis en place avec la directrice de l'école, une charte, un petit règlement intérieur sur l'utilisation de la cour d'école, avec notamment l'interdiction de manger, avec la protection des plantes, puisqu'il y a eu tout un programme pédagogique sur la plantation de végétaux dans cette école. Les institutrices et la directrice étaient très attentives à retrouver le lundi matin leur plantes en bon état. Depuis le 23 janvier, il y a eu du mauvais temps, on a eu des pics à 70 personnes, ce n'était pas forcément la meilleure période pour arriver à quelque chose de représentatif. On va voir dans les prochains jours les effectifs et la capacité d'accueil, essayer de voir s'il n'y a pas trop de personnes, comment cela se passe dans la durée. On fera un retour d'expérience vers le mois d'avril - mai pour avoir le ressenti des équipes sur place avec les ateliers, mais aussi les équipes qui arrivent le lundi matin et l'équipe pédagogique pour vérifier qu'il n'y a pas de dégradations et voir comment faire évoluer les choses.

Madame la Maire se montre ravie de cette initiative qui est un succès et qui a trouvé son public. C'était aussi un engagement de campagne. Qui plus est dans une période COVID, cela permet de multiplier les lieux en plein air pour que les familles puissent se disperser sur l'ensemble du territoire. Quel dommage cependant que tous les arrondissements ne proposent pas à leurs familles de tels dispositifs car on leur dit très solennellement que ça marche et que les familles y adhèrent. La prochaine étape est l'ouverture de la crèche Victor Massé pour les plus petits de moins de 3 ans. La directrice de la crèche s'est portée volontaire et ce sont les petits nourrissons jusqu'à 3 ans qui pourront accéder à la crèche.

Là aussi, c'est une bonne nouvelle pour des familles qui habitent dans de petits logements et qui n'ont pas forcément la place pour faire jouer leurs enfants.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2021.DASCO.18.

DÉLIBÉRATION 09.2021.016 (2021.DFPE.52) - SUBVENTIONS (829 869 EUROS) ET AVENANTS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES AVEC CINQ ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION D'ATELIERS EN RAM-RAP, DONT CRESCENDO (70 672 EUROS) ET LA FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON (363 725 EUROS).

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique que l'on va parler des Poussins du Neuf dont Madame la Maire rappelle qu'ils n'existaient pas. C'est un nouveau service qui a été apporté dans l'ancienne antenne de la police qui a été reconstruite. Elle estime qu'une antenne de police qui devient un lieu pour les enfants est un beau symbole.

Mme Virginie MERGOIL confirme que c'est un grand succès depuis 2016 et chacun a déjà dû entendre parler de Crescendo et de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Ce lieu est créé pour que les assistantes maternelles et les auxiliaires parentaux puissent se former et passer des moments avec les enfants et se retrouver. Aujourd'hui, il y a un avenant pour leur donner une subvention. C'est un montant global qui n'est pas réparti selon les arrondissements mais pour maintenir ce lieu d'accueil autour de certains thèmes. Il y a les Samedis en famille qui sont ouverts et gérés par l'association Crescendo. Ensuite, plusieurs assistantes maternelles viennent tous les jours. Il faut savoir que tous les créneaux sont pris, il y a même des demandes extérieures pour venir. On a réussi en début de mandat à faire revenir une autre association, certains ont pu faire des créneaux une semaine sur deux pour essayer de faire participer tout le monde. Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement cette délibération pour l'attribution de cette subvention.

Madame la Maire ajoute que cela correspond à un besoin qui est satisfait en laissant ce lieu ouvert la semaine et le week-end pour les parents, les enfants et les associations.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.52.

DÉLIBÉRATION 09.2021.017 (2021.DAE.69) - SUBVENTIONS (4 858 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 87 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET D'AUTRES PUBLICS FRAGILES, DONT L'ASSOCIATION ESPACES (67 000 EUROS), L'ASSOCIATION ENERGIES 9 (5 000 EUROS) ET LA S.A.S. BIS BOUTIQUE SOLIDAIRE (61 000 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce que la DAE.69 concerne des subventions pour 87 structures pour un montant de 4 858 000 €.

Cela concerne dans le 9^e, l'association Espaces, qui fait notamment le nettoyage et vide les cendriers du 9^e, une initiative novatrice mise en place par la Mairie du 9^e pendant la première mandature. Ces mégots sont ensuite recyclés. L'association Énergies 9, pour une subvention à hauteur de 5 000 €, effectue notamment des travaux de nettoyage complémentaires copilotés avec la DPE dans certains secteurs, principalement le secteur des grands magasins et le secteur à l'est de l'arrondissement côté Rochechouart. L'association Bis Boutique Solidaire est spécialisée dans le textile de seconde main pour une subvention à hauteur de 61 000 €. Ces subventions sont votées dans le cadre du plan Boost emploi voté au Conseil de Paris en novembre et qui prévoit de déployer une action décrite comme une action ambitieuse s'adressant en priorité aux publics les plus éloignés de l'emploi. Néanmoins, comme le Conseil l'avait fait remarquer au moment du lancement de ce plan Boost emploi, il a été lancé sans vraie concertation avec les arrondissements. Il regroupe en fait un certain nombre d'actions qui étaient finalement déjà mises en place puisque, comme le soulignait Madame la Maire, les associations que l'on vient de citer dans le 9^e faisaient déjà un travail effectif. Petite réserve sur le fait que cela constitue vraiment une façon de booster l'emploi dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Malgré ces réserves, M. Jean-Baptiste GARDES invite à voter en faveur de cette délibération, de ces associations qui permettent à des travailleurs, des gens, de reprendre le travail alors qu'ils sont dans la précarité.

Madame la Maire explique qu'elle doit refaire le point en fin de semaine avec les services de la Ville et de la DPE sur l'emploi, les missions et le travail confié à Énergies 9.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.69.

DÉLIBÉRATION 09.2021.018 (2021.DAC.370) - SUBVENTIONS (48 500 EUROS) AUX DIX-NEUF COMITÉS D'ARRONDISSEMENT ET AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PARIS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE, DONT 1 000 EUROS ATTRIBUÉS AU COMITÉ DU 9^E ARRONDISSEMENT DE LA FNACA.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN annonce que cette délibération concerne le Comité départemental de Paris pour la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, que l'on appelle communément la FNACA. Le comité départemental de Paris va avoir 30 000 € de subventions et 19 comités d'arrondissements vont avoir le reste des 48 500 €. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à la FNACA du 9^e arrondissement présidée par M. Jean-François NEUDIN, quelqu'un de très estimable, très dévoué et toujours très présent pour faire vivre la mémoire du monde combattant et plus particulièrement dans l'arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN veut profiter de cette délibération pour remercier, au nom de Madame la Maire, en son nom et au nom des élus, chacun des membres de la FNACA du 9^e parce qu'ils ont une implication quotidienne et un engagement fidèle dans tout le travail de mémoire. La transmission de la mémoire aux jeunes générations est depuis 2014, l'une des priorités fixées par Madame la Maire. Pour cette raison, il invite à voter favorablement pour cette libération.

Madame la Maire adresse ses pensées les plus amicales et affectueuses à Jean-François NEUDIN, à Claude SENINGE et à Jean-Claude THOMAS pour le travail qu'ils accomplissent dans la transmission de la mémoire.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.370.

DÉLIBÉRATION 09.2021.019 (2021.DAC.371) - SUBVENTIONS (22 000 EUROS) À HUIT ASSOCIATIONS HISTORIQUES DONT SEPT DANS LE CADRE DE CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS SIGNÉES EN 2019, DONT 5 500 EUROS ATTRIBUÉS À L'ASSOCIATION LE VIEUX MONTMARTRE - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DES 9^E ET 18^E ARRONDISSEMENTS.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN fait état des excellentes relations entretenues avec la Société d'histoire et d'archéologie des 9^e et 18^e arrondissements, qui fait un travail remarquable en faveur de la mémoire. Les élus ont travaillé avec cette société du Vieux Montmartre en 2018 et 2019 au moment de la célébration du 100^e anniversaire de la Première Guerre mondiale avec une superbe exposition mise à disposition qui s'appelle La guerre des crayons. Elle expliquait comment les jeunes s'étaient positionnés pendant la guerre et quelle était la mémoire qui pouvait être portée. C'était un moment fort de la vie du quartier, un bel exemple de l'apport fondamental que peut avoir le travail de mémoire pour permettre à cette association de poursuivre son travail de recherche.

M. Alexis GOVCIYAN invite à voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.371.

DÉLIBÉRATION 09.2021.020 (2021.DAC.378) - SUBVENTIONS (6 250 EUROS) À HUIT ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET COMITÉS DU SOUVENIR LOCALISÉS DANS LES ARRONDISSEMENTS DE PARIS, DONT 800 EUROS ATTRIBUÉS AU COMITÉ D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN explique que le Comité d'entente des anciens combattants du 9^e arrondissement regroupe l'ensemble des associations qui œuvrent en faveur de la mémoire.

Il y a bien évidemment la FNACA dont on a parlé à l'instant, il y a aussi l'UNC, l'Union nationale des combattants du 9^e arrondissement. Il y a également le Souvenir français qui fait un travail remarquable en faveur de la mémoire et de la mémoire commune au niveau national. Ce comité d'entente est aussi présidé par M. Jean-François NEUDIN, donc c'est une double présidence à la fois de la FNACA et du Comité d'entente des anciens combattants, et la municipalité a d'excellentes relations avec ce comité d'entente qui fait un travail remarquable de représentation mais aussi d'animation du travail de mémoire et du monde combattant. Pour toutes ces raisons, il invite à voter en faveur de cette délibération.

Madame la Maire observe, en évoquant le souvenir du 19 mars, que depuis 2014, l'UNC et la FNACA commémorent ensemble à la fois le 19 mars et le 5 décembre qui est une date introduite dans le calendrier républicain par le Président Jacques CHIRAC. Que de chemin parcouru ! Elle remercie M. Alexis GOVCIYAN d'avoir travaillé à cette réconciliation des mémoires depuis 2014 et permis que ces deux cérémonies se déroulent dans l'unité.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.378.

DÉLIBÉRATION 09.2021.021 (2021.DAJ.10) - SUBVENTION ET AVENANT N° 2 (296 750 EUROS) À LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS ET LA CAISSE DES RÈGLEMENTS PÉCUNIAIRES DES AVOCATS DE PARIS.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN expose que, dans le 9^e, sous l'impulsion de Madame la Maire, les élus sont très attachés à offrir aux administrés, qu'ils soient particuliers, entreprises, commerçants ou associations, des services publics étoffés et de qualité, pour répondre à leurs nombreuses préoccupations et problématiques. Dans ce cadre, ce sujet concerne les consultations gratuites d'avocats en mairie d'arrondissement en lien avec l'Ordre des avocats au barreau de Paris. Ce dispositif de consultations gratuites a été institué par une délibération du Conseil de Paris du 2 mai 1977 sous la mandature de Jacques CHIRAC qui avait institué cette collaboration avec l'Ordre des avocats au barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris.

Dans ce cadre, des consultations d'avocats gratuites sont proposées chaque semaine aux usagers parisiens et dans l'arrondissement lors de permanences qui se tiennent en mairie tous les jeudis après midi. Les rendez-vous sont accessibles aux usagers par Internet ou auprès de l'accueil, par téléphone ou lorsqu'ils se déplacent. En 2019, pour donner une idée du nombre de consultations gratuites dans le 9^e, 327 administrés ont été accompagnés par des avocats gratuitement sur les différents sujets qui les concernaient. En 2020, il y a une baisse, puisque l'on n'est qu'à 143, mais comme la crise sanitaire est passée par là, il y a eu moins de consultations. Le travail n'a pas pu être fait de la même façon, mais le travail continue.

L'ordre des avocats au barreau de Paris avait, à la demande de Madame la Maire, mis en place une permanence particulière au moment de l'explosion de la rue de Trévisse pour accompagner les victimes. Ils avaient été reçus ici dans ce cadre. C'est une belle délibération avec une subvention, non pas à un arrondissement, mais à l'ensemble de l'Ordre des avocats au barreau de Paris et à la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris puisqu'il s'agit de verser pour toute cette organisation de consultations gratuites, un montant de 296 750 € qui concerne l'ensemble des arrondissements dont le 9^e. M. Alexis GOVCIYAN invite à voter favorablement pour cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAJ.10.

Madame la Maire rappelle que c'est une délibération qui était attendue depuis plusieurs années maintenant et se réjouit de la voir aujourd'hui à l'ordre du jour du conseil.

DÉLIBÉRATION 09.2021.022 (2021.DCPA.3) - CRÉATION D'UN ATELIER DES BEAUX-ARTS (ABA) À VOCATION DE PÔLE NUMÉRIQUE - CENTRE PARIS ANIM' NOUVELLE ATHÈNES (EX TOUR DES DAMES) - 18 RUE DE LA TOUR DES DAMES - PARIS 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR expose que cette délibération concerne la création d'un pôle numérique commun aux Ateliers des Beaux-Arts et à Paris atelier qui va permettre une mutualisation des lieux et du matériel dans les locaux du centre de la Nouvelle Athènes, situé rue de la Tour des Dames. Cette mutualisation intervient dans le cadre d'une réorganisation, d'un redéploiement des activités, notamment de Paris atelier sur l'ensemble de la capitale. Pour la petite histoire, ce centre de la Nouvelle Athènes, anciennement appelé Centre de la Tour des Dames est une sous station électrique construite en 1927. C'est un très beau bâtiment qui a été géré par EDF, GDF, EDF et ERDF ensuite, et qui a été récupéré par la Ville en 2011. Les travaux ont donc démarré jusqu'à 2014. Il a été intégralement rénové et inauguré en cette année 2014, pour le plus grand plaisir des habitants du quartier et de l'arrondissement.

En revanche, au moment de l'inauguration, Madame la Maire regrettait néanmoins le fait qu'une énorme surface de près de 1 500 mètres carrés à l'époque avait été laissée vacante par la Ville dans le cadre du projet. Elle a œuvré pour que cet équipement puisse être occupé dans sa totalité et s'ouvrir pleinement sur l'arrondissement et, bien entendu, le quartier. C'est ainsi que le troisième étage a pu être destiné, l'année dernière, aux joueurs de tennis de table et que Madame la Maire a également inauguré au même étage, une magnifique salle de danse, sans compter les autres équipements qui ont été installés. C'est un très beau centre de Paris Anim', avec notamment un mur d'escalade pour les plus jeunes au rez-de-chaussée, qui fait la fierté de l'arrondissement.

Il ne restait plus que 400 mètres carrés, en sous sol du bâtiment, restés trop longtemps inoccupés et auxquels les élus souhaitaient vivement trouver une destination. Le programme de l'Atelier des Beaux-Arts propose ici la création d'un atelier à vocation de pôle numérique. Il comprend un laboratoire de photo, une salle d'édition, deux salles vidéo dont une salle de montage, quatre salles de cours dont une destinée à la 3D et une destinée aux prises de vues.

Bien entendu, ces locaux comporteront aussi des locaux administratifs et des locaux de soutien aux activités sanitaires et rangements. Le public accueilli sera de l'ordre de 90 personnes en simultané, ce qui est une belle capacité pour cet atelier et ce pôle numérique. Le budget de l'opération était évalué à 1 120 000 €, toutes dépenses confondues, et ce montant correspond aux travaux nécessaires à la réalisation du projet. L'ouverture au public est prévue après l'ensemble de la procédure qui est ici visée et des travaux, au troisième trimestre 2023. Afin que ce projet puisse voir enfin le jour, M. Nicolas COUR invite ses collègues à approuver la réalisation de l'opération 'Création d'un atelier des Beaux-Arts à vocation de pôle numérique au sein du Centre Paris Anim' Nouvelle Athènes.

Madame la Maire constate qu'il aura quand même fallu presque dix ans, fin 2023, pour que ce bâtiment financé sous le PIM 2008 - 2014 puisse être enfin achevé. Ce retard pose question sur la gestion des deniers publics. Il a fallu batailler dès 2014 pour que ces 1 500 mètres carrés puissent trouver destination et c'était bien normal. Dans un milieu aussi dense, on ne pouvait pas laisser 1 500 mètres carrés en friche. Dans deux ans, enfin, l'entièreté du projet aura été réalisée.

M. Guillaume COT indique qu'il va évidemment voter pour parce qu'il est quand même bon que ce sous sol soit utilisé et que les ateliers des Beaux-Arts fonctionnent généralement très bien. Cela dit, les ateliers des Beaux-Arts sont une institution, si on peut dire parisienne, qui s'adresse donc au public de toute la capitale. Si comme il l'a compris, ce sont les ABA de la rue de Sévigné qui sont redéployés dans le 9^e arrondissement, il lui semble qu'il faudra être vigilant pour qu'il y ait une véritable politique de médiation culturelle, comme on dit, vis à vis des habitantes et des habitants de l'arrondissement pour que cette arrivée des ABA dans l'arrondissement ne passe pas inaperçue.

M. Nicolas COUR confirme que la question peut se poser. Les inscriptions se font sur l'ensemble de la capitale avec différents sites, comme M. COT le disait. Il faudra que la présence de ce pôle numérique, qui est une véritable innovation, avec une médiation culturelle possible, soit mise en valeur mais la Ville devra y participer.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DCPA.3.

Madame la Maire annonce l'examen des vœux.

VŒU 09.2021.023 - VŒU PRÉSENTÉ PAR ARNAUD NGATCHA, ÉLU PARIS EN COMMUN, AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E RELATIF À LA MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE PERMANENTE DÉDIÉE AUX JEUNES DE 18 À 25 ANS AU SEIN DE LA MAIRIE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Arnaud NGATCHA expose que ce vœu a pour vocation la mise à disposition pour des jeunes de 18 à 25 ans d'un espace d'accueil, ou plus précisément d'une salle permanente qui leur serait dédiée à la Mairie du 9^e. Il ne veut surtout pas dire que rien n'a été fait et n'ignore pas la mise en place d'un certain nombre de dispositifs, notamment le Centre Paris Anim' rue La Fayette et le centre de la Nouvelle Athènes. Il apparait que c'est un sujet qui préoccupe Madame la Maire. Il ne veut pas polémiquer et ne veut pas dire que rien n'a été fait, ni mal fait. Il a travaillé sur ce sujet avec les différents adjoints de la Ville qui en sont en charge, que ce soit Hélène BIDARD, pour la jeunesse, mais également Anouch TORANIAN ou Marie-Christine LEMARDELEY. Il est inutile de répéter ici les titres de chacun parce que chacun dans ce conseil connaît leurs attributions.

La situation est dramatique pour la jeunesse, on en a tous conscience. On a tous en tête ces images maintenant de ces jeunes qui vont chercher de l'aide alimentaire pour pouvoir subvenir à leurs besoins pour se nourrir. On comprend bien la détresse psychologique.

M. Arnaud NGATCHA rappelle que Madame la Maire faisait allusion en début de conseil, aux conséquences du confinement, y compris pour les adultes qui le trouvent difficile. Il rappelle également que Mme Adeline GUILLEMAIN se faisait l'écho de débordements de la jeunesse qu'il est normal de contrôler. Mais on peut les comprendre dans la mesure où cela fait maintenant quasiment un an, si on met à part des périodes de déconfinement, que la plupart des jeunes vivent une situation extrêmement difficile. Il juge superflu d'être plus explicite parce qu'il pense qu'il n'est pas besoin d'expliquer la situation ou de redonner les chiffres du CROUS qui sont dramatiques. Il faisait allusion à l'augmentation de la pauvreté, au problème pour les jeunes de se nourrir, aux différentes difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie d'étudiant. Cette période malheureusement perdure et on espère une issue avec la vaccination mais ils vont être les derniers à être vaccinés. Malheureusement pour eux, de par le fait qu'ils sont moins atteints par des causes graves de la COVID, ils ne seront pas les premiers impactés.

De nouvelles mesures qui seront à nouveau très restrictives se profilent. On parle de confinement possible les week-ends ou de confinement total possible. M. Arnaud NGATCHA ignore quelle décision sera prise, mais il pense qu'on a tout intérêt à le faire ensemble. Le sens de son vœu est d'essayer de répondre encore plus à cette détresse, à l'aide qu'ils peuvent vouloir rechercher.

Madame la Maire remercie M. Arnaud NGATCHA d'avoir proposé ce vœu. Bien sûr, elle partage ce même constat d'une situation de détresse pour tous les jeunes. Qu'il est difficile d'avoir 20 ans aujourd'hui !

Des initiatives ont été prises par la Mairie du 9^e arrondissement, d'autres vont voir le jour dans quelques semaines. Elle laisse la parole à Mme Virginie MERGOIL pour présenter les dispositifs déjà mis en place et à venir.

Mme Virginie MERGOIL remercie également M. Arnaud NGATCHA et dresse un bilan des actions entreprises. Il a été mis en place depuis le 2 février une mise à disposition de salles dans les centres de la Nouvelle Athènes et du Pôle information jeunesse. Il a été proposé fin janvier, avec une relance à la fin des vacances, de venir travailler seul ou à plusieurs dans un lieu calme. Il y a également un espace d'accompagnement pour échanger librement sur le contexte sanitaire, sur les difficultés qu'ils peuvent avoir et sur leurs projets. Ils sont jeunes mais ils ont des projets et recherchent des stages. Il y en a qui veulent rentrer dans la vie active. Ils ont énormément de besoins.

Le bilan sur 15 jours pendant la période scolaire puis pendant la période de vacances, montre que 19 étudiants se sont présentés, ce qui est plutôt bien, essentiellement pour du coworking. Ils ont besoin de se réunir et d'utiliser les ordinateurs et les scanners parce qu'ils ne sont pas tous équipés ou bien équipés. C'est pour cela qu'ils sont venus et certains sont même revenus plusieurs fois. C'est un bilan plutôt positif et on espère que ça va continuer parce que c'est vraiment très bien. Il y a également un centre qui se trouve rue Clauzel, dédié aux adolescents, plutôt pour les jeunes âgés entre 12 et 18 ans. Il s'agit plutôt d'activité mais il y a également une psychologue du CMP enfants et c'est vraiment une psychologue qui vient discuter avec eux. Un travail est vraiment fait sur les ados, parce qu'on dit les jeunes, les étudiants, mais tout le monde souffre, les étudiants ne sont pas les seuls. Dans les jours à venir, un centre sera dédié aux étudiants, rue de Douai. C'est un bâtiment de 800 mètres carrés réparti sur trois étages. Au niveau du rez-de-chaussée il y aura une distribution alimentaire pour les étudiants, ce sont les Restos du cœur qui vont s'en charger.

Madame la Maire explique que l'on profite d'une opération intercalaire. C'est le propriétaire qui a proposé de mettre à disposition cet immeuble de la rue de Douai le temps que son permis de construire soit bouclé, jusqu'au 31 juillet. Tant que les démarches n'auront pas été validées, l'immeuble restera à la disposition des étudiants.

M. Arnaud NGATCHA précise qu'il sera ouvert tous les jours.

Mme Virginie MERGOIL annonce ensuite la night line, une ligne ouverte de 22 heures à 2 heures du matin que les enfants et les étudiants peuvent appeler pour obtenir un soutien. Elle précisera la date exacte d'ouverture. Il y aura également la mutuelle des étudiants pour apporter une aide psychologique. Au sein du cabinet de la mairie, un projet consiste, avec des prestataires, à offrir des paniers repas au sein de la mairie pour faire une distribution alimentaire, comme cela a été fait pendant le premier confinement.

L'exécutif municipal est tout à fait en phase avec ce qui est demandé, il faut faire cause commune, et Mme Virginie MERGOIL propose de voter pour ce vœu, pour avancer ensemble.

Madame la Maire ajoute que l'exécutif a déjà réfléchi et a déjà trouvé la salle. Ce vœu est arrivé à point nommé. Il va dans le sens de ce qui est mis en place dans l'arrondissement.

M. Arnaud NGATCHA rappelle que, quand il a commencé son propos, il a souligné ce qui était fait et a bien inscrit ce vœu dans le travail mené par l'exécutif. Il a ciblé plus spécifiquement les 18-25 ans parce que c'est à ce moment là que certains quittent le nid familial qui permet quand même de se nourrir. Or, à 18 ans, beaucoup sont dans des situations où ils ne se nourrissent plus. Les taux de suicide ont grandement augmenté. C'est terrible de se dire que des jeunes se donnent la mort. On a vu des cas encore dernièrement. On a une possibilité de faire ensemble. Il remercie et se déclare touché que les élus fassent cause commune pour les jeunes et pour les jeunes du 9^e. On peut être fier de le faire.

M. Alexis GOVCIYAN, pour accompagner ce que disait M. NGATCHA, veut dire que ce que fait la Mairie du 9^e arrondissement est une première puisque l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la jeunesse et de l'enseignement supérieur ne le demande pas elle-même aux mairies d'arrondissement. Elle met en place toute une série de dispositifs, dont la plupart sont déjà mis en œuvre. La Mairie du 9^e arrondissement sera la seule. Il remercie Madame la Maire de prendre cette initiative parce que ce n'est pas au niveau parisien qu'une mairie ouvre une salle à la disposition des étudiants.

Madame la Maire rappelle que l'on a coutume de dire que la République commence au perron de la mairie. Quand on parle des Poussins du Neuf, dès la naissance, les enfants viennent ici. Bien évidemment, les étudiants ont toute leur place et les élus travaillent à ce sujet déjà depuis plusieurs semaines. Ils vont le concrétiser ensemble.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que dans le 9^e arrondissement, 11 200 jeunes ont moins de 20 ans, que 4 870 sont étudiants résidents et que 600 jeunes n'ont ni emploi ni inscription en cursus scolaire ou universitaire ;

Considérant que lors du 1^{er} confinement 36 % des étudiants ont dû interrompre leur activité rémunérée, seul moyen pour beaucoup de s'en sortir, perdant ainsi en moyenne 274 euros par mois¹ ;

Considérant que les mairies sont ouvertes et l'utilisation des locaux communaux recommandée ;

Considérant que lors d'une réunion avec des organisations de jeunesse le 22 janvier 2021 la Maire de Paris a annoncé sa volonté de travailler avec les maires d'arrondissement pour proposer des locaux de coworking et de convivialité aux jeunes et aux étudiant.es ;

Considérant que les mairies d'arrondissement peuvent entreprendre des initiatives orientées vers la jeunesse ;

Considérant que la jeunesse est l'une des priorités de l'Exécutif municipal parisien avec le souhait de la création d'une aide ou d'une allocation à l'échelle nationale et universelle ;

Considérant qu'une Maison pour la jeunesse verra le jour à Paris dans les anciens locaux de la Mairie du premier arrondissement à destination de près de 300 000 jeunes Parisiennes et Parisiens ;

Considérant que des aides ont déjà été proposées pour subvenir aux premiers besoins en denrées alimentaires ou biens de premières nécessités à savoir 3 000 paniers distribués aux étudiants parisiens via la Maison des Initiatives Étudiantes ;

Considérant que la Mission Locale de Paris en lien avec la DASES a mobilisé un Fonds d'Aides qui a bénéficié à 900 nouveaux jeunes en 2020 ;

Considérant le vœu émis par le Conseil Parisien de la Jeunesse, et voté à l'unanimité lors du dernier Conseil de Paris, concernant la santé mentale des jeunes de 11 à 30 ans ;

Considérant l'urgence à déployer des moyens pour venir en aide aux plus fragiles psychologiquement en leur apportant un soutien et une écoute personnalisée ;

Arnaud Ngatcha, élu Paris en Commun, au Conseil d'arrondissement du 9^e émet le vœu :

- *que la Mairie du 9^e mette à la disposition des étudiants du 9^e et des jeunes de 18 à 25 ans, une salle pour les accueillir selon des règles adaptées à la situation sanitaire en proposant des permanences d'accueil ;*
- *que cette démarche soit coordonnée avec les associations locales et /ou les professionnels sociaux et de santé pour capitaliser et valoriser les ressources locales déjà mises en place ;*
- *qu'une communication plus ciblée soit faite auprès des jeunes du 9^e.*

¹ cf. source : chiffre de l'Observatoire de la vie étudiante, enquête 2020.

VŒU 09.2021.024 - VŒU DE GUILLAUME COT (EELV) ET FRÉDÉRIQUE DUTREUIL (EELV) RELATIF AU MOBILIER URBAIN ET AUX PERSONNES NE DISPOSANT PAS D'UN DOMICILE FIXE.

M. Guillaume COT rappelle que le 25 mars prochain aura lieu la Nuit de la solidarité 2021. Chacun connaît le principe des volontaires qu'on peut remercier et qui vont pendant une nuit dans tout Paris à la rencontre des personnes sans domicile fixe, à la fois pour les recenser, pour leur parler et pour évaluer leurs conditions de vie. L'an dernier, on dénombrait un peu plus de 3 500 personnes sans domicile fixe à Paris. Une ville qui, par ailleurs, dispose de 200 000 logements inoccupés. Il veut remercier toutes ces personnes et celles qui s'occupent jour après jour des personnes sans domicile fixe, qui aident à leur relogement et qui les accompagnent dans leur réinsertion. Ce nombre de 3 601, on sait d'ores et déjà qu'il est très probablement amené à augmenter cette année. La cause en est évidente. La crise sanitaire entraîne avec elle une crise économique et sociale connue de toutes et tous ici. M. Guillaume COT imagine que, comme lui, chacun a eu l'occasion de discuter avec les personnes sans domicile fixe de l'arrondissement et de se rendre compte qu'il s'agit par exemple d'indépendants qui n'ont plus de travail et plus de quoi payer le loyer. Il s'agit aussi d'étudiants dont on parlait à l'instant. Et bien maintenant, il y a dans l'arrondissement des étudiants sans domicile fixe.

Évidemment, une mairie d'arrondissement n'a pas les moyens de loger toutes les personnes sans domicile fixe. Après tout, plusieurs présidents de la République ont régulièrement promis qu'il n'y aurait plus personne à la rue en France. Mais, si même le président de la République n'y arrive pas, M. Guillaume COT ne s'attend évidemment pas à ce que Madame la Maire y arrive, mais il sait qu'elle fait déjà beaucoup pour les personnes sans domicile fixe. Il propose au Conseil de s'inspirer de ce que font d'autres villes en Allemagne : mettre à disposition des personnes sans domicile fixe ce qu'il a appelé dans ce vœu un mobilier urbain, qui n'est pas forcément un mobilier fixe, il peut être mobile. Il existe de nombreuses solutions, des tentes un peu plus chauffées que les simples tentes qu'on achète dans le commerce, des igloos, des abris développés parfois avec beaucoup d'ingéniosité, y compris par des start-up françaises. En d'autres termes, il souhaite que la Mairie mette à disposition des hébergements d'urgence pour soulager un tout petit peu cette misère grandissante.

M. Sébastien DULERMO remercie Monsieur COT pour ce vœu. Le constat est partagé par tous. Comme l'a dit Mme Adeline GUILLEMAIN en ce début de conseil d'arrondissement, il y a de plus en plus de personnes à la rue. Une coordination de l'ensemble des acteurs se fait aujourd'hui sur le terrain, que ce soit le Samu social, les maraudes ou les différents services de la Ville ainsi que le commissariat. Ils sont assez présents sur ces questions. Plusieurs actions ont été menées, les actions du quotidien pour leur assurer une certaine propreté sur ces lieux. Ce sont des actions coordonnées hebdomadaires de la Ville et il y a ensuite des actions plus durables avec l'ouverture de plusieurs centaines de logements dans le 9^e arrondissement, environ 400 depuis cette dernière période. Il est certain que des choses sont faites.

Ce qui est demandé dans le vœu pose problème parce que ce ne sont pas forcément des prérogatives de la mairie d'arrondissement. Le mobilier est choisi par la Ville de Paris, par la direction de la voirie, la DVD, dans un catalogue commun à l'ensemble des arrondissements et qui ne diffère pas d'un arrondissement à un autre. Même si on souhaitait installer un mobilier particulier, ou tester quelque chose, on se heurterait à la DVD et aux différents services qui, par les marchés, imposeraient un appel d'offres. Ce pourrait être dans le cadre du budget participatif, ce qui avait été fait à une époque pour avoir du mobilier, mais il devrait être proposé à l'ensemble de la ville et non pas sur un seul arrondissement. Donc, sur la forme, il est difficile d'arriver à ce qui est demandé, ou alors ce n'est pas forcément comme ça que les choses ont été envisagées. M. Sébastien DULERMO conclut que s'il partage le constat, il ne voit pas comment mettre en œuvre cette demande.

M. Guillaume COT répond que, sauf erreur de sa part, le problème technique évoqué concerne le mobilier fixe. Quand il parle de mobilier, il considère que, par exemple, les tentes distribuées par Médecins du monde aux SDF cette année relèvent du mobilier, mais ce n'est pas un mobilier urbain au sens des abribus. Il existe toute une gamme de solutions dans ce type là qui permettent d'avoir des logements de fortune. Il ne s'agit pas évidemment de faire installer des cabanes en dur durablement à côté des abribus. Il n'ignore pas que ce n'est pas la prérogative de la mairie d'arrondissement.

Madame la Maire constate que l'on touche du doigt une problématique bien identifiée, à savoir que la mise à l'abri est de la compétence de l'État. D'ailleurs, pendant la campagne municipale, elle était de ceux qui militaient pour que la Ville de Paris puisse obtenir cette compétence. Lorsque, profitant de la crise sanitaire et du fait que les hôtels de tourisme sont vides, l'exécutif du 9^e décide d'ouvrir des hôtels deux étoiles dans l'arrondissement aux personnes sans domicile fixe, c'est avec la préfecture d'Ile de France et avec la DRIHL qu'elle le fait. Sur le fond de son vœu, on n'a pas de divergence, mais sur la forme, ce vœu malheureusement, n'est pas recevable. On peut y retravailler sur le plan juridique. On n'est pas du tout fermé à cette problématique. Mais, en l'état, on ne pourra pas le voter parce que juridiquement, il ne tient pas mais Madame la Maire indique à M. Guillaume COT qu'elle est à sa disposition pour en reparler lors d'un prochain conseil.

M. Pierre MAURIN revient sur la compétence de l'État. Il a regardé les recommandations faites par Julien DAMON, le spécialiste des SDF. Dans les cinq recommandations, il y avait la décentralisation de la politique de prise en charge des sans abri. Cela fait partie d'une des recommandations avec une stratégie nationale par objectif et des réponses par des offres d'hébergement territorialisées. À titre personnel, il n'est pas forcément très favorable parce que l'hébergement est la seule vraie réponse aux problématiques des sans abri. Il faut savoir que la dépense de l'État a considérablement progressé, toujours selon les chiffres de M. DAMON, pour atteindre plus de 3 milliards d'euros.

Dans les cinq recommandations de M. DAMON, il demande aussi qu'il y ait une offre d'hébergement social pour les sans abri. Il voulait faire cette remarque et dire qu'à titre personnel, il s'abstiendra sur ce vœu parce qu'il pense que ce n'est pas la vraie réponse.

Madame la Maire indique qu'elle connaît bien Julien DAMON qui était venu à la Mairie du 9^e présenter ses travaux sur les SDF. Quand on ouvre les hôtels de tourisme et qu'on ouvre un grand nombre de places comme cela est fait déjà depuis six mois, on répond à cet accompagnement social.

M. Arnaud NGATCHA confirme que tous partagent la préoccupation de ce vœu et il y a sans doute une manière d'arriver au résultat. Il pense qu'il existe des contraintes juridiques et d'autre part, il partage un peu l'avis de M. Pierre MAURIN parce que pour avoir fait des sorties dans l'arrondissement, notamment avec Mme Virginie MERGOIL, ces derniers temps dans les hôtels deux étoiles auxquels Madame la Maire fait allusion, il pense que vraiment, l'hébergement est ce vers quoi il faut tendre. On connaît tous les difficultés pour trouver de l'hébergement. Vivre dans la rue est quand même un drame. On a tous à côté de chez soi maintenant des SDF, compte tenu de la situation, exposés à la violence de la rue avec ce qu'elle engendre, notamment pour les femmes.

Madame la Maire ajoute que la réalité est aussi que des personnes à la rue ne veulent pas être prises en charge et ne veulent pas aller dans les hébergements. C'est là qu'il faut qu'on trouve un meilleur accompagnement. C'était tout le dessein du Samu social créé en 1993 par Xavier EMMANUELLI et Jacques CHIRAC. Mais, malheureusement, face à la montée des personnes en difficulté, le Samu social ne peut plus assurer ce travail d'accompagnement comme il pouvait le faire à sa création.

M. Guillaume COT estime que l'objectif, c'est l'hébergement de toutes les personnes sans domicile fixe. En 2006, un candidat à l'élection présidentielle, Nicolas SARKOZY, l'avait déjà promis, ça n'a pas eu lieu. En 2018, le Président de la République l'a promis, ça n'a pas eu lieu. Alors il se déclare heureux de voir que les élus de ce Conseil partagent cet objectif.

Madame la Maire rappelle que Lionel JOSPIN en 2002 avait aussi promis qu'il n'y aurait plus de SDF dans la rue...

M. Guillaume COT conclut que pour l'hébergement, au fond, il faut se donner les moyens et il espère que, prochainement, les élus porteront individuellement et collectivement, la réquisition des logements vides à Paris puisqu'il y en a 200 000 pour 3 à 4 000 personnes sans domicile fixe. Il entend les remarques sur la question juridique. Il regrette simplement qu'un amendement n'ait pas été proposé plutôt qu'une opposition au vote. Il ajoute qu'il comprend tout à fait ce choix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Guillaume Cot, Conseiller du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Guillaume COT et Mme Frédérique DUTREUIL) et 2 abstentions (M. Arnaud NGATCHA et M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant que l'article 11 du préambule de la Constitution de 1946 dispose: « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, ou de sa situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » ;

Considérant que l'article premier de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement dispose : « Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. » ;

Considérant que l'article L.115-1 du Code de l'action sociale et des familles dispose dans son premier alinéa : « La lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité pour l'ensemble des politiques publiques de la nation. » ;

Considérant que vivre dans la rue ne constitue pas un moyen convenable d'existence ;

Considérant que lors de la Nuit de la Solidarité, entre le 30 et le 31 janvier 2020, 3 601 personnes sans domicile fixe ont été comptées ;

Considérant que la crise sanitaire et la crise économique qui lui est liée ont forcé des personnes n'ayant plus les moyens de payer leur loyer de vivre à la rue ;

Considérant que les associations qui s'occupent de la question du logement des personnes sans domicile fixe soulignent que leur nombre s'accroît, malgré un nombre important d'immeubles vides en France en général et à Paris en particulier¹ ;

Considérant que le mobilier urbain dit « anti-SDF » ne permet pas de répondre aux problèmes que pose la vie à la rue. Qu'il s'agit, selon la Fondation Abbé Pierre, de « moyens inhumains qui invisibilisent les personnes les plus démunies² » ;

Considérant que ce mobilier constitue un mécanisme d'exclusion³, qui ne décourage pas son usage par les personnes sans domicile fixe et ne fait donc qu'augmenter leur inconfort⁴, et qu'il existe essentiellement pour éloigner des êtres humains de certains lieux⁵ ;

Considérant que des collectivités locales en Europe ont innové en proposant des solutions temporaires d'aide aux personnes sans domicile fixe⁶ ;

Le conseil d'arrondissement du 9^e émet le vœu :

- que la Mairie du 9^e arrondissement investisse dans un mobilier urbain proposant des solutions temporaires d'aide aux personnes sans domicile fixe ;
- que ce mobilier soit installé en concertation avec les associations qui connaissent les problématiques des personnes sans domicile fixe.

¹ <https://www.droitaulogement.org/2021/02/communiqu-e-vague-de-froid-toujours-de-personnes-sans-logis-de-logements-vacants-dexpulsions-en-hiver-et-dhabitants-sans-chauffage/>

² https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/dossier_presse_pics_dor_2020_hd.pdf

³ LEBON, Guillaume, « Observations des usages et nouveaux usages des bancs publics », *Revue du Mauss*, 2019, p.229-242.

⁴ DAMON, Julien, *La question SDF*, 2012, Presses universitaires de France, p.257.

⁵ LOISON-LERUSTE, Marie, « Éloigner les indésirables », dans Serge Pauma (dir.), *L'intégration inégale*, 2014, Presses universitaires de France, p.413-427.

⁶ https://www.huffingtonpost.fr/entry/a-ulm-en-alle-magne-ces-capsules-veulent-permettre-aux-sans-abri-de-rester-au-chaud-lhiver_fr_600af227c5b6a0d83a1acb62

Madame la Maire annonce que le prochain Conseil se déroulera le lundi 29 mars.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

Le Premier adjoint
à la Maire du 9^e arrondissement



Sébastien DULERMO